

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 7 décembre 2017</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 Décembre 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de BLANOT. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur Cyrille GODINOT.

Le Compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil étudie l'ordre du jour.

I- REPARTITION DES DELEGATIONS ET RESPONSABILITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La composition des commissions communales, les représentations aux divers syndicats, et les responsabilités individuelles, sont détaillées.

Il est rappelé que les commissions se réunissent au minimum une fois par an. Il est décidé la suppression de la commission « logement - accueil des familles » du fait de son inactivité.

Monsieur Vergnaud ne souhaitant plus être délégué titulaire au SIRTOM le Conseil désigne Rémi Grozellier pour lui succéder.

Concernant la commission tourisme, gestion des grottes, il est souligné le travail de Françoise Gardette et Daniel Vergnaud qui permet d'assurer tout au long de l'année le bon fonctionnement de la saison touristique. Au plan municipal, Françoise organise le recrutement des guides et aide-guides. Elle fait les plannings et s'occupe de la régie comptable durant toute la période des visites.

En tant que bénévole à l'association « la Cailleverdière », elle organise les permanences pour la vente de la billetterie et l'accueil du public (buvette), elle fait la comptabilité.

Daniel prend en charge l'entretien paysager, et l'entretien technique des locaux. Il covoiture avec Françoise pour faire les achats de fournitures.

Il est décidé une réunion de travail afin de réfléchir à la répartition des tâches pour la gestion des grottes sur la période 2018 - 2020.

II- TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT « ANCIENNE POSTE »

Le conseil accepte le contrat de Maîtrise d'Oeuvre établi pour un montant Hors Taxes de 13 150 €. L'Architecte assurera l'Avant Projet Sommaire, le diagnostic, et la Maîtrise d'œuvre.

III- CCAS

Le bureau du CCAS sollicite la reprise de ses comptes par le budget principal à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil donne un avis favorable et autorise le Maire à faire les écritures nécessaires pour reprise de l'excédent de fonctionnement.

IV- QUESTIONS DIVERSES

1/ Fontaine du bourg Un devis sera établi pour restauration de la Fontaine. Les problèmes d'écoulement sont peut-être dûs à un dépôt de calcaire, et une vérification sera effectuée.

3/ Vente de parcelles boisées Monsieur le Maire donne connaissance des propositions de vente de parcelles boisées par l'intermédiaire de la SAFER. Le conseil étudie l'emplacement de ces parcelles et décide de ne pas utiliser son droit de préemption à 9 voix pour et une abstention.

4/ Mouvement de compte budgétaire Le conseil autorise le Maire à procéder à la modification de compte afin de régler le remboursement du prêt réalisé

en attente de la TVA pour les travaux d'assainissement, versement au compte 103 au lieu du compte 1641 (capital d'emprunt).

5/ Stage effectué par l'employé communal L'employé communal a suivi un stage de deux jours sur les procédés de désherbage alternatif, devant lui permettre de répondre à l'interdiction des produits phytosanitaires. Dans le cadre de l'application des nouvelles règles, une expérience d'enherbage sera réalisée dans une petite partie du cimetière. Il sera étudié également l'acquisition d'un « cyticut » et d'un désherbeur thermique.